



Conférence nationale sur l'évaluation des élèves

-

CSE du 8 octobre 2014

Contribution du SNALC-FGAF





CSE du 8 octobre 2014 Déclaration du SNALC-FGAF

Madame la Ministre,

La Conférence nationale sur l'évaluation des élèves ne doit pas se transformer en réquisitoire contre les personnels. Or le document de présentation qui nous a été envoyé dresse, en creux, un portrait des pratiques des enseignants proprement scandaleux. Nous voilà décrits comme ne prenant parfois en compte que les lacunes des élèves, comme utilisant des codes et des attendus hors de portée d'une partie des élèves et des parents, comme n'aidant « qu'insuffisamment les élèves à comprendre et apprendre de leurs erreurs ». Nous nous servirions d'un système ne permettant pas « d'identifier précisément les difficultés rencontrées, les progrès réalisés et ceux restant à faire ».

Ce point de départ n'est pas acceptable. Nous nous élevons contre les présupposés contenus dans ce texte, et nous les remettons en cause publiquement devant vous. Il est par exemple écrit que « la note et la « moyenne » apparaissent très tôt dans la scolarité comme la principale, voire la seule mesure des résultats scolaires ». Pourtant, un rapport de l'inspection générale publié en juillet 2013 signale la chose suivante au sujet des pratiques d'évaluation à l'école primaire :

« on recourt majoritairement aujourd'hui aux appréciations littérales et ensuite à la validation de type « acquis, en cours d'acquisition, non acquis », voire à la validation binaire (« oui / non ») pour rendre compte des acquis des élèves. La notation chiffrée intervient en troisième position. »

Il est dommage de n'avoir pas consulté la documentation déjà existante sur le sujet avant d'établir des constats inexacts.

De même, le recours à la sempiternelle formule « de nombreuses études ont montré » est un peu facile et un peu court. Ce n'est pas spécifiquement la notation qui peut avoir un caractère subjectif, mais l'évaluation dans son ensemble. Quand on a pu constater les écarts de taux de validation du socle commun d'un établissement à l'autre, on peut se demander si « mieux valoriser une approche par les compétences » est véritablement la voie à suivre. En attendant, c'est une injonction qui figure dans le document, montrant bien que la conclusion est déjà écrite avant même que la consultation ait commencé.

Madame la Ministre, il est encore temps pour vous d'agir et de changer radicalement le message que vous envoyez au personnel au travers de cette présentation. Il n'est nullement illégitime de réfléchir sur les pratiques d'évaluation. Il est en revanche insupportable de le faire de cette manière, d'une manière orientée idéologiquement, et qui stigmatise des personnels que vous vous devez au contraire de soutenir.

Les professeurs n'ont pas attendu cette consultation pour réfléchir sur leurs pratiques, pour travailler à mettre en œuvre l'évaluation la plus juste et la plus pertinente possible, pour communiquer avec les élèves et leurs familles. On ne peut balayer nos compétences professionnelles d'un revers de main en déclarant que notre manière d'évaluer est un problème central de notre système éducatif. C'est faux, c'est injuste et c'est détestable.

Madame la Ministre, nous comptons sur vous pour recadrer fortement cette conférence afin qu'elle ne suscite pas une hostilité justifiée de la part des personnels.

Je vous remercie.